

DE 1862 À 1870.

LE PROVISOIRAT DE L'ABBÉ LEBRUN.

Le Lycée Impérial ouvre donc officiellement ses cours en 1862. Le personnel, quoique conforme aux dotations officielles, est cependant réduit. L'Administration se compose de six personnes MM. l'abbé Lebrun, proviseur ; Robert, censeur ; l'abbé Huret, aumônier ; Wartel, économe ; Robert Saint-Cyr, médecin ; Jouvion, premier commis.

Les enseignants sont répartis en 6 groupes.

Division supérieure :

Lettres : MM Bernard, philosophie ; Crouzet, histoire ; Decharme, Rhétorique ; Subé, seconde ; Mellier, troisième.

Sciences : MM. Martinand, Mallarbaux et Gruey, mathématiques pures et appliquées ; MM. Guy et Vielcazat, sciences physiques, chimiques, et naturelles.

Langues étrangères MM. Beker, allemand et Rolland, anglais.

Division de grammaire :

MM. Sautereau, quatrième ; Étiévan, cinquième et Mallet, sixième.

Division élémentaire :

MM. Rigal, septième, Sarran, huitième et Poulain, classe primaire.

École professionnelle :

MM. Nérot, enseignement scientifique, Gastowtt et Rabit, enseignement littéraire et grammatical et Neulat, comptabilité.

Arts :

MM. Moreau de Charny, dessin d'imitation ; Neulat, écriture ; Gruey, travaux graphiques ; Feningre, musique vocale ; Feningre, J. Yung, Massé, Lajeunesse et Rogé, musique instrumentale.

Maîtres répétiteurs :

MM. Bondet, Arbey, Maurin, Chautagnat, Joly, Lapeyre, Lamouroux, Caudrelier.

<<<<<>>>>

La présentation du premier palmarès du Lycée Impérial daté du 11 août 1863, souligne la continuité des conceptions pédagogiques entre l'ancien collège et le nouveau lycée. Pour chaque classe, les prix d'instruction religieuse sont proclamés en tête. Dans les petites classes c'est le catéchisme.

Il faut remarquer que pour les classes de Seconde, Rhétorique, et Philosophie, il existe deux sections : *Lettres* et *Sciences*, mais comme le nombre total des élèves ne devait pas être assez important, certaines disciplines sont communes.

En classe de Philosophie, sections réunies, il n'y a pas de prix de philosophie. Le Prix d'honneur est attribué en Dissertation française (Dutar Bertrand-Louis, interne, de Mehun, Cher), viennent ensuite la version latine et le dessin d'imitation. On avait dû oublier l'histoire contemporaine car le censeur (sans doute) avait ajouté cette mention à la plume, juste au-dessus du dessin d'imitation, mais sans indiquer les prix. En section des lettres, figurent la dissertation latine, les mathématiques et la physique. Pour la section des sciences, la dissertation latine est remplacée par les travaux graphiques et la chimie s'ajoute à la physique.

En Rhétorique, les cours communs comportent le discours français, la version latine, l'histoire et géographie, l'allemand, l'anglais et le dessin d'imitation. La section des lettres permet de concourir pour l'autre Prix d'honneur avec le discours latin (Marion Henri, interne, de Saint-Parise-en-Viry, Nièvre). Il y a en plus les vers latins, la version grecque, l'histoire naturelle et la récitation classique. La section des sciences compose en mathématiques, mécanique, travaux graphiques et récitation classique également.

Les langues, allemand et anglais n'apparaissent sur le palmarès qu'à partir de la classe de troisième. Toutes les classes, à partir de la sixième, font du latin et du grec. On commence l'étude du latin en huitième.

Avant la classe de huitième (correspondant à notre CM1) existe une *classe primaire* qui comporte trois divisions correspondant donc à nos CE 2, CE1 et CP., mais avec le même professeur, M. Poulain. Certaines années il y a même une 4^e division (classe enfantine). Le programme de ces divisions comporte le catéchisme (parfois écrit : *cathéchisme*), un peu de grammaire, d'histoire et géographie, récitation, calcul, lecture et écriture.

Les élèves de l'École professionnelle ne font pas de latin ni de grec, mais de la comptabilité commerciale et écriture, des travaux graphiques, et du dessin d'imitation.

Il y a des cours spéciaux de dessin linéaire, dessin d'imitation, et musique vocale, celle-ci avec trois divisions, la troisième étant plus spécialisée : *lecture rythmique, solmisation*¹, *écriture dictée*. Utilisait-on encore cette ancienne méthode de solfège ou était-ce un archaïsme de langage ?

Le nombre de divisions pour la musique vocale varie selon les années, mais dès l'année scolaire 1864-65, cette discipline devient facultative pour les élèves de la division supérieure et pour ceux de l'École professionnelle. Elle reste obligatoire jusqu'en 4^e.

Bien qu'il n'y ait pas de Prix pour cette discipline sur le Palmarès, il y avait une équipe de cinq personnes pour la *musique instrumentale*. Le Lycée (comme avant lui le Collège) possédait un orchestre et un orphéon ou fanfare.

Les Prix d'honneur : Tout de suite après la liste du personnel, ce palmarès contient le rappel des Prix d'honneur du Collège de Nevers, en Philosophie et en Rhétorique depuis l'année 1832-1833. C'est la première fois qu'un tel rappel figure sur un palmarès. L'abbé Lebrun ne devait pas avoir une documentation suffisante pour l'établir, car les Prix d'honneur sont bien antérieurs à 1832. Il comporte d'ailleurs quelques erreurs que nous avons signalées plus haut. Toujours est-il que ni lui ni ses successeurs ne chercheront à compléter ou corriger ce tableau et que l'on se contentera d'année en année, de le reproduire en rajoutant les noms des derniers lauréats. Pour la période antérieure à 1862, on se reportera aux chapitres précédents.

À partir de l'année suivante (9 août 1864) l'abbé Lebrun a eu la bonne idée de reproduire les résultats du Concours général des lycées et collèges des départements ce qui est d'autant plus méritoire qu'aucun élève du Lycée n'y figurait cette année-là. Mais peut-être ne faisait-il qu'obéir à une consigne ministérielle. Ce concours dit de Paris devait être tout particulièrement convoité car, comme le dit la note liminaire, *la loi et les règlements* attribuaient d'importants avantages aux grands prix. Les Prix de l'Empereur (Dissertation française, Mathématiques, Discours latin) accordaient *l'exemption du service militaire et celle des frais d'études dans les écoles du gouvernement*. Le Prix du Ministre (Histoire) accordait *l'exemption des frais d'examen pour le baccalauréat et la licence ès-science, ès-lettres, en théologie et en droit*.

Il reproduit de même le palmarès du Concours académique (Académie de Dijon) auquel ont pris part les lycées de Chaumont, Dijon, Nevers, Sens et Troyes et les collèges d'Auxerre, Beaune et Langres. Deux élèves du Lycée de Nevers y figurent : Perrot Edmond, interne, de Biches (1^{er} accessit de mathématiques et 3^e accessit d'Histoire) et Montillot Just-Marie-Nicolas, interne, de Château-Chinon (5^e accessit de discours latin), tous deux élèves de Rhétorique. Montillot avait eu cette année-là le Prix d'Honneur de Discours latin.

1863. Henri-François Marion.

Henri-François Marion était né le 9 septembre 1846 à Saint-Parise-en-Viry (Nièvre). Il entra au Collège de Nevers en 1856, comme interne, en classe de Huitième. Curieusement, sur le palmarès de 1857 (et seulement celui-là), ses prénoms sont inversés. Remarquons aussi que le Larousse inverse de même ses prénoms. C'était un excellent élève. Il avait obtenu un accessit d'excellence et 5 nominations. L'année suivante, il saute une classe et obtient d'excellents résultats en Sixième. À partir de la classe de quatrième (palmarès de 1860) il obtient toujours le prix d'excellence. (N.B. le palmarès de 1861 manque). Nous avons vu qu'en

¹ La solmisation (solmifier ou solmiser > solmisation) : solfier dans le système des hexacordes, avant l'invention de la gamme actuelle.

1864 L'École professionnelle devient Enseignement secondaire spécial.

Apparemment, il y a peu de changements : quatre années au lieu de trois, mais ce sont les mêmes disciplines qui apparaissent au palmarès du 12 août 1865. L'important semble l'intégration de cet enseignement dans le cadre de l'enseignement secondaire et non dans celui du primaire.

Cependant, nous notons de curieuses variations d'appellation. Dans la liste du personnel, les enseignants de cette division sont regroupés sous le titre : *École Secondaire Spéciale*. École et non Enseignement, le terme est hybride. Et sur les palmarès de 1865 à 1867, l'ancienne appellation (École professionnelle) apparaît entre parenthèses. Ce ne sera plus le cas en 1868. Mais pendant de nombreuses années, le palmarès de ces classes fut placé après celui des classes élémentaires, in fine.

1864 Une Commission d'hygiène.

C'est un arrêté du Ministre de l'instruction publique en date du 21 mai 1864 qui crée la première Commission académique d'hygiène pour les lycées impériaux compris dans le ressort de l'Académie de Dijon. Elle se compose de six membres et est présidée par le Recteur. Ses membres sont : MM. Liegeard, maire de Dijon, Vullierod, *président de chambre à cour impériale* de Dijon, Chenot, ingénieur en chef, le Dr Morlot, directeur de *l'École préparatoire de médecine et de pharmacie*, Ladrey, *professeur de chimie à la Faculté des sciences*, le Dr Boucher, *professeur à ladite école*.

Le Bureau d'administration du Lycée de Nevers.

Le palmarès de 1864 contient in fine, outre la composition de la Commission d'hygiène, celle du Bureau d'administration. Voir plus bas, quelques remarques sur sa composition.

À partir de l'année suivante, la composition de ces deux organismes figurera en tête du Palmarès.

1865 - Prix Jacquinot.

Le 25 novembre 1865⁵ le Bureau d'Administration du Lycée demande l'autorisation d'accepter un don de 3000 francs de Mme Jacquinot et ses enfants, pour la fondation d'un Prix annuel d'une valeur de 150 francs, *en mémoire de leur mari et père, membre du bureau d'administration du Lycée, en faveur de l'élève qui par son travail et par sa conduite aurait mérité au-dessus de tous les autres cette honorable distinction*.

M. Jacquinot, membre du Conseil général de la Nièvre siégeait encore au Bureau d'Administration du Lycée en 1864-1865. Il venait donc de décéder. Achille Jacquinot, ancien élève du Collège, s'est toute sa vie intéressé au devenir de son ancien bahut. Son portrait se trouvait aux côtés de celui d'un autre bienfaiteur, Émile Gaspard, dans le parloir du Lycée.

En cette année 1864-1865, ce Bureau se composait de l'Inspecteur d'Académie, (M. Lebègue) président, et de MM. Boucaumont aîné, maire de Nevers et député, Desveaux ancien maire de Nevers, Lemoine, vice-président du tribunal civil, Senly, avocat, Rouchauce, vicaire général, Le Rasle, conseiller de préfecture ; Jacquinot, membre du conseil général et le Proviseur, secrétaire du Bureau.

Il est intéressant de noter la présence de l'ancien maire Desveaux qui s'était très impliqué dans la transformation du collège en lycée et celle de Rouchauce, le vicaire général et donc le représentant de l'évêque qui avait été principal du collège de Nevers de 1826 à 1830 (voir plus haut ce chapitre). Le Ministère interviendra dès l'année suivante pour modifier cette composition en y ajoutant le Comte de Callac, préfet de la Nièvre et M. Col, notaire membre du conseil d'arrondissement en remplacement de M. Jacquinot.

⁵ ADN série T2 (2), fonctionnement, dossier : transformation du Collège en Lycée

Cette demande du Bureau suit le cheminement habituel, Préfet, Recteur Lebègue, Préfet et fut enfin acceptée le 24 décembre. Ce prix d'honneur spécial fut donc attribué pour la première fois lors de la distribution des prix du 9 août 1866 à Chenaud Lazare, interne, de Saint-Léger-des-Vignes.

Cet élève est encore un bon exemple d'une pratique assez courante à l'époque et qui consistait à sauter la classe de rhétorique. En effet, l'année précédente 1864-1865, il était en seconde où il trustait tous les prix de la section sciences, tout en remportant le 1^{er} accessit de version latine au Concours Académique. En 1865-1866, il est donc en Math-Élem, où, en plus du Prix Jacquinot, il décroche le Prix d'excellence. Les palmarès de cette époque ne comportent pas les résultats du Baccalauréat, mais sans doute a-t-il été reçu. Ajoutons que cette année-là un fils Jacquinot, Alphonse, interne, d'Imphy était en classe de 3^e, il achèvera ses études en 1869 en Philosophie.

Le 14 décembre 1866,⁶ le Ministre Victor Duruy nomme les membres du Bureau d'Administration : Président : Alphonse Moreau Comte de Callac, Préfet de la Nièvre ; l'Inspecteur d'Académie en résidence à Nevers ; le Proviseur ; MM. Boucaumont, Maire ; Le Rasle conseiller de Préfecture ; Le Moine, Vice-Président du Tribunal civil ; Jean Desveaux ancien Maire ; l'abbé Rouchauce ancien Principal ; Senly, avocat ; Col, notaire. Mais sur le palmarès suivant du 12 août 1867, c'est M. Lebègue, inspecteur d'Académie qui est président, et M. Giraud, directeur de la succursale de la Banque de France remplace M. Desveaux.

1866 ? Charles Deton

Une communication d'Albert Krivopissko⁷ (à l'Académie de Mâcon ?) évoque un ancien élève du Collège et Lycée de Nevers, Charles Deton. Né dans la Nièvre le 23 janvier 1848, il aurait fait ses études au Collège de Nevers, devenu Lycée à partir de 1862, et selon les dates données, aurait dû en sortir vers 1866. Mais nous n'en avons pas trouvé trace dans les palmarès de l'époque (collection d'ailleurs incomplète). De plus selon cette communication, quoique docteur ès lettres, il aurait abandonné l'enseignement pour débiter une carrière de journaliste à Nevers. Or, dans les années 1874 à 1877 un Deton figure comme professeur d'*Histoire, Géographie et Langue Française* de l'*Enseignement Secondaire Spécial*. Ce professeur aurait démissionné au cours de l'année 1876-77 et aurait été remplacé par un *suppléant* : Gauché. (Ceci pourrait correspondre avec la carrière de Deton).

Il débuta donc comme rédacteur au *Journal de la Nièvre*, puis, appelé par les Conservateurs, il entra au *Journal de Saône et Loire* en 1877. Il y resta jusqu'en 1899 et en devint Directeur. Là sous le pseudonyme de *Jean Lavigne*, il polémiqua avec ses adversaires de gauche. Il partit ensuite à Chalon-sur-Saône, où il fonda *La Liberté de Saône-et-Loire* qui en 1900 fusionna avec le *Courrier de Saône-et-Loire*. Il poursuit ses polémiques avec le même talent de journaliste et la même fougue de militant politique engagé. Il mourut le 14 janvier 1904.

Sauf erreur de notre part il aurait publié en 1887, un ouvrage sans doute assez polémique : *Les amours d'un magistrat*⁸.

Malgré les incertitudes provenant du manque de sources précises, la carrière de cet ancien élève et peut-être ancien professeur du Lycée de Nevers est assez significative. Beaucoup d'élèves ont eu la tentation du journalisme, et plusieurs professeurs participèrent au débat politique national à travers des articles que publiaient volontiers les journaux locaux. Nous verrons qu'à l'époque de Jules Renard, un professeur de rhétorique y joua sa carrière en s'impliquant dans la polémique locale, Léopold Lacour dont nous étudierons la trajectoire en liaison avec Jules Renard.

D'autre part, il semble que si le Nivernais manque de vrais poètes au sens lyrique du terme, mis à part peut-être Maître Adam, il a par contre, fourni d'ardents polémistes en tête desquels il faut, bien entendu, mettre Claude Tillier. Il ne serait donc pas étonnant qu'un

⁶ ADN série T2 (2), fonctionnement, dossier : transformation du Collège en Lycée

⁷ Résumé in BL Amicale N°1 / janvier 1997.

⁸ 325 pages Ed. Calmann-Lévy, Paris 1887.

ancien élève et ancien (peut-être) professeur ait bifurqué de l'enseignement vers le journalisme politique.

La distribution des prix du Lundi 12 août 1867.

*L'Impartial du Centre*⁹ publie le palmarès du Lycée, sans les discours, mais avec le commentaire suivant : *La distribution des prix a eu lieu lundi à midi dans la halle au blé, très modestement ornée à cet effet.*

M. Boucaumont ; président a pris ensuite la parole. Nous n'avons pas entendu un seul mot de son allocution. M. le Député-Maire, nous l'espérons, n'est pas de ceux qui crient sans cesse : « plus haut ! » lorsque l'honorable M. Glais-Bizoin est à la tribune. Il laisse cela sans doute à M. Granier de Cassagnac et autres arcadiens. L'Impartial du Centre, journal d'opposition attaque souvent le député-maire de Nevers, M. Boucaumont. L'un des moyens d'empêcher les orateurs opposants de s'exprimer à la tribune, était en effet de couvrir leur voix en criant « plus haut ». Les arcadiens était le terme par lequel on désignait à cette époque le clan qui avait le plus d'influence dans le parti bonapartiste. L'Impartial les attaque souvent et dénonce leurs intrigues.

En 1868¹⁰, le nouveau Préfet Genty est nommé pour trois ans membre du Bureau et est désigné pour présider la Distribution des Prix.

On peut remarquer que la présidence de cette cérémonie est la plupart du temps attribuée à une autorité locale, préfet, inspecteur d'académie, député ou maire de Nevers.

Vers 1869-1870. Deblenne Paul Richard.

Paul-Richard Deblenne est né le 17 novembre 1853 à Neuvy sur Loire. Nous n'avons pas retrouvé sa trace sur tous les palmarès de son époque, il était en classe de 4^e en 1867-68 et en 3^e en 1868-69. Mais son destin est assez remarquable¹¹.

En 1870, à dix-sept ans, alors qu'il devait être en classe de 2^e ou de rhétorique, il s'était engagé dans les Francs-Tireurs de la Nièvre. En 1877, il entra dans la marine et plus précisément dans la médecine navale. Après avoir obtenu à Brest un brevet d'aide - médecin auxiliaire de la marine, il fut envoyé à La Réunion, puis à Nossi-Bé (sur la côte nord-ouest de Madagascar). *Désireux de faire sa thèse sur la pathologie de ces pays, il en étudia la géographie physique, la géologie, la faune, la flore, la démographie et les langues. Ce travail fut publié en 1833 sous le titre : Essai de géographie médicale de Nosi-Bé, près de la côte nord-ouest de Madagascar. Thèse pour le doctorat en médecine.* Il fut récompensé par l'Académie de Médecine.

Il fut envoyé au Cambodge en 1885, puis au Tonkin et en 1895, fit partie d'une mission chargée d'explorer la Chine du point de vue commercial. Son travail, contenant les résultats de cette mission n'a pas été publié. Il était médecin principal de la marine.

Il est décédé le 29 janvier 1903 à Cherbourg où les honneurs militaires lui ont été rendus. Il avait 24 ans de services.

1870. Pierre Chevretin.

Tous les élèves du lycée n'ont pas eu l'honneur de voir leur nom figurer sur les palmarès de fin d'année. Certain de ces modestes ont laissé cependant leur nom dans l'histoire comme Paul-Richard Deblenne que nous venons de citer.

Mais beaucoup menèrent une vie tout à fait ordinaire et anonyme. Personne ne se souvient d'eux, ils passèrent dans la vie aussi inconnus que sur les palmarès. Beaucoup de nos élèves étaient en effet, fils d'agriculteurs, surtout d'éleveurs, ou d'artisans et après des études classiques, le latin et le grec ne les empêchaient pas de reprendre souvent l'exploitation ou l'entreprise paternelle.

⁹ ADN 1 PER 123 (1)

¹⁰ ADN série T2 (2), fonctionnement, dossier : transformation du Collège en Lycée

¹¹ Registre de l'Amicale 1897-1950 Assemblée générale du 30 juillet 1903.

Parfois, au hasard des articles de journaux ou de revues, on retrouve la trace de l'un d'eux. En voici un exemple¹². Pierre Chevretin avait fait des études complètes au Lycée de Nevers, de 1862 à 1870. Son nom ne figure pas sur les palmarès de cette époque. Nous savons seulement qu'il est décédé en 1902 et était encore lors de son décès, boulanger à Fourchambault. Nous savons seulement de lui que ses camarades lui avaient gardé une parfaite estime.

26 février 1870 - LA RÉVOLTE DU LYCÉE.

Comme nous le disions à propos de la révolte de 1838, les rébellions ont été assez fréquentes dans les collèges et lycées à toutes les époques, même s'il est assez difficile d'en faire l'histoire, les documents officiels faisant pudiquement le silence sur ces événements. On se reportera également, ci-dessus, à nos notes sur la révolte de 1815, pendant les Cent Jours, à Paris, au Lycée Henri IV. Théodore Zeldin consacre à ces révoltes, quelques pages de son *Histoire des passions françaises*¹³.

Il cite le cas du Lycée Henri Poincaré où en 1840, il y eut une grève parce que le Proviseur avait interdit le port de la barbe et avait exclu un élève qui avait protesté avec insolence.

À Poitiers, sous le Second Empire, les élèves du Lycée Henri IV¹⁴ se barricadèrent dans leurs dortoirs et n'en furent chassés que par la troupe qui y pénétra en force sous le commandement du général de la garnison en personne¹⁵.

En 1870, on n'enregistra pas moins de 21 révoltes d'élèves¹⁶.

LA RÉVOLTE RELATÉE PAR LES JOURNAUX.

Le point de vue du « *Journal de la Nièvre* ».

Le Journal de la Nièvre du Mardi 1^{er} mars 1870¹⁷ consacre en page 2 un peu plus d'une colonne (sur cinq) à cette révolte, sous le titre **Dix heures de barricades Au lycée de Nevers**.

Ce journal qui est en fait l'expression de la Préfecture est franchement hostile à ces mouvements lycéens et le ton du récit le montre bien. Le début replace cette révolte dans le cadre des autres révoltes.

À l'exemple de leurs condisciples de Paris, de Dijon, de Bourges et autres villes, les lycéens de Nevers ont voulu avoir aussi leur journée. Comme variante, ils se sont offert une nuit et une matinée. Samedi à minuit sonnant, soixante cinq « jeunes élèves » environ (côté des grands) ont levé tout-à-coup « l'étendard » de la révolte.

Ledit « étendard » était un fichu noir et rouge arboré au bout d'un bâton, à l'une des fenêtres d'un dortoir donnant sur la rue Mirangron. Les curieux assemblés en assez grand nombre sur ce point ont pu le contempler jusqu'au matin, non sans courir quelques risques, car du second étage tombait une grêle de projectiles.

Les trois premières divisions avaient commencé les hostilités, malgré les sages conseils adressés les jours précédents par le proviseur et par le censeur, malgré les promesses de paix et de conciliation faites la veille encore.

Depuis quelque temps, en effet, les administrateurs du lycée remarquaient une certaine agitation parmi les élèves. À quelle cause fallait-il l'attribuer ? Sans doute au mauvais exemple donné par les mutins des divers lycées qui se sont révoltés successivement comme s'ils obéissaient à un mot d'ordre. Toujours est-il que le proviseur et le censeur s'efforcèrent de

¹² B.L. Amicale, 1902, p. 32.

¹³ Zeldin Théodore. *Histoire des passions françaises*, Encres, Recherches Paris 1978 tome 2, pp.292 et suivantes

¹⁴ où enseigna Hippolyte Taine, d'avril à août 1852, après avoir été muté d'office du collège de Nevers

¹⁵ R.H. Guerrand, *Lycéens révoltés : étudiants révolutionnaires au dix-neuvième siècle*, Le Temps, Paris, 1969, Le rapport fait par le proviseur sur cette révolte figure in extenso p. 43 à 47.

¹⁶ R H. Guerrand, op. cit. p. 43.

¹⁷ N° 25, BMN, Périodiques, année 1870.

pressentir les motifs de cette agitation. Ils se rendirent à diverses reprises auprès des élèves, les interrogèrent sur les griefs qu'ils pouvaient avoir et leur firent connaître leur disposition à satisfaire aux réclamations qui leur paraîtraient fondées.

Jeudi était jour de congé. On en profita pour se concerter et arrêter le plan de la révolte. En effet, le lendemain matin arriva, à l'adresse du censeur, une lettre contenant certaines propositions et signée : Les élèves. Il ne pouvait être tenu compte de ces injonctions anonymes ; les mutins s'y attendaient : après le coup de tambour de cinq heures, au lieu de rentrer dans la salle d'études, la première division se groupa dans un coin de la cour et fit entendre des murmures en réclamant la réponse à la lettre. Elle ne rentra au quartier qu'après l'intervention du proviseur et du censeur.

Le lendemain, des signes d'agitation continuèrent à se manifester ; l'administration du lycée jugea prudent d'écarter provisoirement trois internes et deux demi-pensionnaires. Des exhortations paternelles furent adressées aux élèves qui semblèrent les prendre en considération ; la soirée se passa tranquillement. À onze heures et demie, le calme le plus grand régnait dans les dortoirs, chacun paraissait dormir. Il n'en était rien. Minuit finissait à peine de sonner que les élèves de la première et de la deuxième division firent irruption du premier et du second étage dans le dortoir de la troisième division donnant sur la rue Mirangron. En un instant les lits étaient démontés, une double barricade de sommiers, de matelas, de lits et de tables de nuit, fermait les portes ; le surveillant, surpris dans son sommeil, était fait prisonnier et recevait l'ordre de se tenir assis dans un coin du dortoir, transformé en citadelle.

Bientôt les vitres volaient en éclats ; le plancher, en partie décarrelé, les lits de fer brisés fournissaient à l'insurrection les armes défensives et les munitions. Par les fenêtres, les révoltés lançaient avec force cris et chants, où la justesse et l'harmonie ne dominaient pas, vitres et carreaux, dont le sol de la cour et de la rue fut bientôt jonché. Quel vacarme ! Et quel massacre de mobilier !

La Marseillaise a été fort mal chantée. Quant aux cris et aux propos, ils ne faisaient pas honneur à notre belle langue française ; ce ne sont pas ceux-là qu'on pouvait attendre de la part de jeunes gens bien élevés et habitués tout au moins à respecter les simples convenances de la civilité puérile et honnête¹⁸. En revanche, les barricades étaient solides : les manifesteurs (sic) de Belleville auraient pu s'en montrer contents ; l'amour-propre de ceux qui les ont édifiées doit en être bien flatté.

Mais pourquoi aurait-on employé la violence contre nos jeunes égarés ? On savait bien qu'ils reviendraient à la raison d'autant plus promptement qu'on sentait, à la résistance opposée de l'autre côté des barricades, qu'ils s'épuisaient en efforts pour empêcher l'accès du dortoir, dont les portes avaient été brisées. Aussi fut-ce par le plafond qu'on pénétra au milieu d'eux.

Vers neuf heures et demie, pour mettre fin à l'émotion que cette émeute en chambre commençait à causer dans la ville et surtout dans les familles des lycéens, pour éviter aussi certaines excitations des plus blâmables venant du dehors, une équipe de charpentiers ouvrit à l'étage supérieur, une trappe par laquelle s'élança d'abord le père d'un des mutins, suivi bientôt d'un second papa, puis de cinq ou six soldats sans armes. – « Puisque vous ne voulez pas venir à vos parents, s'écrièrent-ils, ce sont eux qui viennent à vous. »

Hâtons-nous de dire que cette introduction originale de l'autorité paternelle fut saluée par des applaudissements. Les bons sentiments du cœur l'emportèrent sur les excitations des chefs de la mutinerie. L'émeute était vaincue et si bien vaincue que les émeutiers, dociles enfin à la voix de leurs parents et de leurs maîtres, enlevèrent eux-mêmes les barricades.

Maintenant que tout est fini, il faut appeler l'indulgence sur les coupables. Ils ne recommenceront plus. La très grande majorité d'entre eux a été entraînée par quelques-unes de ces têtes exaltées, de ces natures difficiles et parfois indomptables, comme il s'en trouve malheureusement trop souvent dans les maisons d'éducation ! Aujourd'hui, en pensant à la peine qu'ils ont causée à leurs parents, en entendant le blâme unanimement infligé à leur

¹⁸ Il faut noter que cette expression renvoie, mais était-ce volontaire de la part du journaliste, au titre d'un manuel en usage dans les écoles et collèges depuis le XVII^e siècle, *Le manuel de civilité puérile et honnête* et dont nous avons abondamment parlé à propos d'un des premiers principaux du Collège de Nevers, Maturin Cordier. Voir le chapitre correspondant.

conduite, nos indisciplinés déplorent leur entraînement. « Ils voulaient, disaient-ils, agir comme des hommes, faire preuve de courage, de virilité et d'énergie, » et ils n'ont été à leurs dépens, que les instruments d'une très petite minorité qui a obéi à, on ne sait quelles pernicieuses influences.

Et quel mobile généreux a servi de prétexte aux meneurs pour mettre en ébullition tous ces jeunes cerveaux ? Ils demandaient :

1° Le renvoi d'un maître. Belle générosité en effet ! Soixante contre un !

2° Le rappel de leurs camarades évincés ! L'insurrection n'était pas en tout cas un moyen habile pour l'obtenir.

3° Un congé, le licenciement ! Ils l'ont. Sont-ils satisfaits ? Non. Ils ont trop bon cœur pour l'être. Ils voient leurs études interrompues, ils savent surtout que l'avenir de plus d'un de leurs camarades peut être brisé. En effet, un exemple sévère va être fait ; trop de scènes déplorables se sont déjà passées dans nos établissements universitaires ; il n'est que temps de prendre les mesures reconnues nécessaires pour en prévenir le renouvellement.

On sent que l'auteur de l'article hésite, tout au long de celui-ci, entre la réprobation et la condamnation pure et simple de la révolte et sa minoration en vue de la rendre sans importance et surtout non significative politiquement.

Pour amener ses lecteurs à s'indigner et condamner, il doit insister sur tous les aspects scandaleux, à ses yeux, de ces événements. Mais alors, cette révolte surtout dans un environnement de révoltes généralisées, si l'on insiste trop sur ses aspects dramatiques, risque de prendre un sens politique dangereux. D'où l'autre aspect de l'article, la volonté de minorer l'action, de la réduire à une pantalonnade, un chahut de potaches excités. Dans ce cas, il ne faut pas trop la prendre au sérieux, appeler à l'indulgence, et faire retomber la responsabilité de toute l'affaire sur quelques meneurs. Mais comme il serait trop dangereux de reconnaître qu'il existerait en France une opposition capable de provoquer entre autres choses, la révolte de vingt et un lycées, l'auteur préfère rester dans le vague en attribuant le tout à, *on ne sait quelles pernicieuses influences.*

À la suite de cet article le même numéro du *Journal de la Nièvre*, publie deux informations.

Sur l'ordre du ministre de l'instruction publique, les élèves des trois divisions insurgées ont été renvoyés immédiatement à leurs parents. Une enquête est ouverte ; elle sera promptement terminée. Il y a lieu de croire que lorsque les plus coupables auront été reconnus, les licenciés rentreront aussitôt.

En attendant les cours continuent pour les externes et pour les élèves des divisions qui n'ont pas pris part à la mutinerie.

L'affaire est réglée à Nevers. Comme l'annonçait le *Journal*, la révolte a été réprimée et va être sévèrement punie : *un exemple sévère va être fait.* Hélas, pour le pouvoir en place, cet exemple ne sert à rien, pas plus que la répression des révoltes précédentes et qui fut encore plus sévère qu'à Nevers. En effet, cette information est immédiatement suivie d'une nouvelle brève.

On nous apprend qu'aujourd'hui le lycée de Troyes s'est à son tour révolté. À quand la fin ?

L'interrogation finale montre bien le désarroi de l'auteur de l'article. La répression des révoltes successives de lycéens ne sert à rien.

Le numéro du Samedi 5 mars 1870, (Nota bene : le journal ne paraissait que trois fois par semaine, les mardis, jeudis et samedis), s'inquiète du retard mis par le ministère à prendre des sanctions.

Jusqu'à présent nous n'avons pas eu connaissance qu'une décision ministérielle ait statué sur le sort des licenciés. Toutefois il y a tout lieu de croire que cette décision sera prise incessamment.

Cet entrefilet est suivi d'un article repris du *Courrier de Bourges* et annonçant *qu'un bon nombre des élèves licenciés [...] sont autorisés à rentrer mais à certaines conditions [...] La sévérité nécessaire ne frappe, il paraît, qu'un petit nombre des plus compromis.*

Le Mardi 8 mars, le journal annonce : *Une partie des élèves licenciés des trois premières divisions est rentrée au lycée. Une trentaine d'élèves n'ont pas été rappelés. La décision du ministre à leur égard n'est pas encore connue.*

Le Jeudi 10 mars, nouvelle information : *Les élèves des trois divisions licenciées ont été rappelés. Un exemple sévère a été fait : un certain nombre des plus compromis ont été par décision du ministre déclarés non admissibles.* Mais le journal ne précise pas ce nombre.

Le Samedi 12 mars, le journal reprend un long article de la *Correspondance générale* (numéro du 10 mars, publié à Paris) qui fait état de *deux ou trois révoltes de lycées, tant à Paris qu'en province. Jamais on n'avait vu une si grande insoumission de collégiens en France. Il faut bien se résigner à le dire, c'est toujours pour la même cause : une question de haricots.*

L'auteur de cet article qui rabaisse ainsi la révolte lycéenne à des questions de réfectoire, se moque du *matérialisme* de ces jeunes gens. Il cite entre autres le cas de l'Institution Monge (préparations à Saint-Cyr et à Polytechnique). Il fait état aussi de la mésaventure de Francisque Sarcey qui avait durement critiqué les révoltes lycéennes dans le *Gaulois* et qui fut chahuté le dimanche précédent, 6 mars, lors d'une de ses conférences littéraires à la *Gaieté*.

Enfin le Mardi 15 mars, le *Journal de la Nièvre* annonce sous le titre : *Les lycées révoltés*, une bonne nouvelle, surtout pour les parents des élèves révoltés. Les journaux parisiens font courir le bruit d'une intervention du Prince Impérial, à l'occasion de son anniversaire, pour que le nombre des élèves exclus des lycées soit réduit *autant que possible*. À la suite de cette démarche du jeune prince, le journal du **Samedi 19 mars** annonce que le ministre de l'instruction publique fait *dresser un travail dont le résultat sera de faire rentrer dans les lycées la plupart des jeunes gens révoltés.*

Dans le même journal sous le titre **Encore les lycéens**, est racontée la révolte des lycéens d'Angoulême qui selon les dates indiquées avait commencé le mardi précédent 15 mars. Le journal reprenait un article publié dans le *Figaro* sans autre référence. Il semble que le recours à la force pour réduire les lycéens dont on avait usé à Nevers, et ailleurs, ait eu dans l'opinion publique un fâcheux effet. À Angoulême, on a donc utilisé une autre tactique.

Une révolte des lycéens d'Angoulême, commencée mardi vient de finir dans les circonstances suivantes :

Les insurgés ont refusé de faire leur soumission ; ils ont brisé les grilles des fenêtres des dortoirs, se sont fait ravitailler par leurs camarades externes, qui leur ont envoyé du pain, du saucisson, du tabac et de l'eau-de-vie. À la suite de ces agapes, ils ont envoyé promener le maire, le proviseur et l'inspecteur d'académie, qui voulaient essayer de les haranguer. On les a pris par la famine. On a surveillé les abords du lycée, de façon qu'ils ne pussent recevoir de vivres.

Ils se sont décidés à descendre au réfectoire, d'où on les a renvoyés dans leurs familles après les avoir copieusement nourris. Le surveillant général, contre lequel cet essai de manifestation était dirigé, avait donné sa démission dès que le tapage avait pris fin. Le proviseur a refusé de l'accepter.

Cette solution était moins glorieuse que l'appel à la gendarmerie ou à la troupe, mais sans doute voulait-on ne pas donner trop d'importance à cette révolte. Remarquons que la discipline et ceux qui caricaturalement en incarnent la sévérité, les surveillants généraux, sont le prétexte le plus courant de ces mouvements.

La nature du ravitaillement apporté aux insurgés par leurs camarades externes est assez significative pour l'époque.

La question de la révolte des lycées disparaît ensuite des colonnes du journal. Il est vrai que dès le numéro du Samedi 26 mars, une autre insurrection prend le relais : **L'agitation du Creuzot** (sic) ainsi présentée *Ce n'est pas une grève c'est une insurrection qui a éclaté au Creuzot.* Il est vrai que, dans ce même numéro, le journal se félicitait de l'information suivante : *L'Empereur s'est promené tous ces jours derniers devant le palais des Tuileries, du côté du jardin. Sa Majesté jouit d'une parfaite santé, et le public lui a fait un accueil des plus sympathiques.* Ouf ! L'Empereur va bien, le reste n'a pas d'importance !

Le point de vue de « L'Impartial du Centre ».

Nous avons en face des articles du journal de la Préfecture, ceux du journal d'opposition *L'Impartial du Centre*¹⁹. Ce journal paraissait également trois fois par semaine le Lundi,

¹⁹ ADN. 1 PER 123 (2) années 1869-1870.

Mercredi et Vendredi. Leur lecture successive permet de comprendre comment ces révoltes de lycéens ont été travesties et interprétées en fonction des opinions politiques des uns et des autres.

Le numéro 116 du Lundi 28 février 1870, en page 3, sous le titre *Les lycées de Nevers et de Bourges*, relate sur une colonne les événements :

Depuis quelque temps il semble que la jeunesse soit en proie à un certain esprit d'insubordination : la semaine dernière c'était un petit séminaire, une pension religieuse de jeunes personnes qui chantaient la Marseillaise et criaient : « Vive Rochefort ! » Cette semaine ce sont deux lycées de notre région : celui de Bourges, puis celui de Nevers qui ont voulu aussi avoir leur journée.

Cette information est particulièrement intéressante. Elle montre que ce mouvement de révolte a commencé dans un petit séminaire et non un lycée et surtout souligne le caractère politique de ses débuts. La *Marseillaise* et le « *Vive Rochefort !* », l'attestent.

Rappelons que Rochefort²⁰ qui avait fondé *La Lanterne*, en 1868, journal pamphlétaire hebdomadaire dans lequel il menait campagne contre le régime impérial, accablé d'amendes et de condamnations, dut s'exiler en Belgique, tout en continuant à publier son journal. Revenu en 1869, élu député de Paris, il fonda *La Marseillaise*. À la suite du meurtre de Victor Noir²¹ tué par le prince Pierre Bonaparte, il fut impliqué dans les poursuites du procès de Bourges et condamné à la prison. Il n'en fut délivré que par la chute de l'Empire et devint membre du gouvernement de la Défense nationale. En février 1870, tous les journaux se faisaient l'écho du procès Rochefort et *L'Impartial du Centre* menait campagne en sa faveur.

Les cris qui accompagnaient la révolte des séminaristes montrent bien le rapport entre ces révoltes et le climat politique du moment.

Quoique nous fussions informé de ce qui s'était passé à Bourges, nous avons cru devoir nous abstenir d'en parler. Mais nous ne pouvons garder la même réserve en ce qui concerne le Lycée de Nevers.

Les élèves, croyant avoir à se plaindre d'une discipline, selon eux, trop rigoureuse, et désirant obtenir un congé pour le Carnaval, comme cela avait eu lieu dans d'autres lycées environnants, une demande émanant des trois premiers quartiers fut adressée à l'administration dans le but d'obtenir : 1° deux jours de congé ; 2° la permission de parler au réfectoire ; 3° le renvoi d'un maître d'étude. Cette demande ayant été rejetée, les élèves manifestèrent un vif mécontentement. Le lendemain, cinq d'entre eux furent remis à leurs parents.

Nouvelle requête renfermant outre les mêmes demandes, celle de la réintégration des cinq élèves. Nouveau refus, nouveaux murmures.

Dans la nuit de Samedi à Dimanche, vers minuit, les élèves des trois quartiers se rassemblent dans un dortoir au deuxième étage, expulsent ou renferment les surveillants, se barricadent en entassant les matelas devant les portes, brisent les lits de fer, s'arment des débris, et se mettent à chanter la Marseillaise, les Pompiers, etc. Puis tout en criant : « Vive le Proviseur » ! Ils réitérèrent les demandes qu'ils avaient faites. Le personnel du lycée n'ayant pu parvenir à forcer les portes, le secours de la force armée fut réclamé, et le général commandant la subdivision, accompagné de quelques gendarmes et d'un faible détachement de la ligne, essaya de calmer par des paroles bienveillantes tous ces petits insubordonnés. Efforts inutiles, on était armé de morceaux de fer, on avait un drapeau, (un cache-nez attaché

²⁰ Victor-Henri, marquis de Rochefort-Luçay, dit Henri Rochefort. (1830-1913), journaliste et homme politique. Écrit dans le *Nain Jaune*, le *Figaro*, le *Soleil*. Ses violentes critiques amenèrent le gouvernement à exiger son exclusion du *Figaro*. Il fonda alors *La Lanterne*, puis après un exil en Belgique, *La Marseillaise*. Élu député de Paris, il fut emprisonné (procès de Bourges) après l'affaire Victor Noir. Libéré le 4 septembre, il devint membre du gouvernement de la Défense nationale. Démissionnaire, combattit Thiers et l'Assemblée de Versailles, refusa de participer à la Commune, fut cependant condamné à la déportation en forteresse à cause de ses articles dans la presse. De Broglie l'envoya en déportation à la Nouvelle-Calédonie (1873), il s'évada au bout de quatre mois et rentra en France en 1880 grâce à la loi d'amnistie. Il créa *L'Intransigeant* pour soutenir les idées radicales et socialistes. Il prit parti pour Boulanger, il fut condamné après sa fuite en Belgique où il le suivit. Il rentra en France en 1895, fit campagne contre le scandale de Panama puis prit parti pour le nationalisme, et fit campagne contre Dreyfus. Avant la guerre il faisait partie des ultra nationalistes.

²¹ Noir, Yvan-Salmon dit Victor Noir, (1848-1870), journaliste. Il venait d'entrer à *La Marseillaise*, (de Rochefort) lorsque Paschal Grousset le chargea de demander réparation par les armes au prince Pierre Bonaparte, qui le tua d'un coup de pistolet. Ses funérailles donnèrent lieu, à Paris, à une grande manifestation populaire qui devint presque une émeute. Pierre Bonaparte se constitua prisonnier et fut traduit devant la Haute Cour qui l'acquitta. Les événements de Paris furent suivis d'un procès à Bourges dans lequel Rochefort fut condamné.

au bout d'un bâton), et l'on déclara ne vouloir se rendre que quand on aurait obtenu des conditions honorables, c'est-à-dire l'exécution des demandes formulées. Puis des projectiles de toutes sortes furent lancés par les fenêtres. L'intervention des parents qui habitaient la ville ne fut pas plus heureuse.

Enfin, vers onze heures du matin, on fit venir sept ou huit charpentiers qui pratiquèrent dans le plafond une large ouverture par laquelle on put se glisser, à l'aide d'une corde, au milieu des insurgés. Le général, le commandant de gendarmerie et M. Albert Dubois, chargé du cours de droit usuel au lycée, pénétrèrent les premiers. Ces messieurs parvinrent facilement à calmer les jeunes révoltés. Toute résistance cessa, et les tapageurs furent remis à leurs parents ou à leurs correspondants.

Tel est le récit exact de ce qui s'est passé à Nevers ; et c'est aussi à très peu de choses près, ce qui s'est passé à Bourges.

Maintenant, quelles mesures adoptera l'administration ? Va-t-elle prononcer l'exclusion, sinon de la totalité, du moins d'une partie des coupables ? Tout en blâmant sévèrement la conduite de ces jeunes écervelés, nous croyons pouvoir et même devoir invoquer en leur faveur les circonstances atténuantes.

Nous n'examinerons pas si les refus de l'administration étaient ou n'étaient pas fondés ; elle est responsable de ses actes devant l'autorité supérieure, et ce n'est pas à nous de la juger. Mais si l'on considère, sans idée préconçue, les faits en eux-mêmes, que trouve-t-on ? Des enfants qui ne prévoient pas les conséquences de leurs actes, qui crient : Vive tel ou tel ! À bas tel ou tel ! Parce qu'ils ont entendu pousser ce cri par leur voisin, qui peut-être ne savait pas ce qu'il criait ; des enfants qui s'encourageaient mutuellement à résister à toutes les exhortations, parce qu'ils croyaient montrer par là qu'ils étaient déjà des hommes, et non plus des moutards.

Mais de cet entêtement irréfléchi conclure que ce sont des mauvais sujets, des brebis galeuses, qu'il faut éloigner au plus tôt et dont on ne doit pas craindre de briser la carrière, ce serait, ce nous semble, pousser beaucoup trop loin la sévérité.

Tous nous avons été à cet âge où l'exubérance de la vie fait explosion, tous nous avons supporté avec impatience le joug de la discipline ; c'est pourquoi nous ne craignons pas de porter ce défi : que celui qui n'a jamais eu à se reprocher aucune infraction à ces lois sévères, qui n'a jamais pris aucune part à ces tours de malice joués à ces martyrs des lycées et des collèges, aux pions, comme on les appelle, que celui-là les condamne ; nous sommes sûrs d'une amnistie générale.

Et puis compte-t-on pour rien les inquiétudes, les tourments de ces pauvres parents qui souvent s'imposent de durs sacrifices, et qui verront ces sacrifices anéantis par une étourderie, par une faute grave si l'on veut ?

MM. les administrateurs, vous avez été élèves, presque tous, vous êtes pères de famille. Eh bien ! C'est avec vos souvenirs de jeunesse, et en consultant vos sentiments paternels que nous vous adjurons d'examiner la conduite de nos jeunes insubordonnés.

Manifestement, *L'Impartial du Centre*, ne tient pas à donner un sens trop politique à cette révolte. Nous avons vu plus haut que son adversaire, le *Journal de la Nièvre*, hésitait lui aussi, à trop politiser ce mouvement. D'une part, il aurait voulu l'englober dans sa condamnation de tous les mouvements d'opposition à l'Empire, d'autre part, il craignait sans doute de radicaliser l'opinion publique et surtout celle des parents d'élèves, pour la plupart, des notables et des bourgeois et qui tous n'étaient pas forcément des républicains radicaux.

Depuis plusieurs années, le régime, attaqué de toutes parts, multipliait les condamnations contre les opposants, et le ministère de l'Intérieur, dénonçait sans cesse de nouveaux complots contre la sûreté publique, tous plus ou moins imaginaires. Les numéros de 1869 et 1870 de *L'Impartial du Centre*, sont remplis d'articles dénonçant cette manie du gouvernement. Le *Journal de la Nièvre*, qui participait à cette campagne, hésitait cependant à faire de nos lycéens des comploteurs résolus.

D'où l'appel général à l'indulgence et à la clémence.

L'Impartial du Centre du 4 Mars 1870. Dans ce numéro, sous le titre : *Variétés* le Docteur Turigny commentait à sa façon la révolte des lycéens. Il rappelait qu'il avait lui-même participé à une révolte, en 1838, et la racontait. En sa qualité de médecin, il montrait que le régime des lycées était complètement inadmissible tant du point de vue de l'hygiène que de

celui de la santé physique et morale des adolescents. Il proposait un régime plus sain, à tous les points de vue. Nous étudions son article plus bas.

Le N° 119 du Lundi 7 mars 1870, dans sa *Chronique* de première page, le journal commente la réaction officielle au malaise des lycées manifesté dans les multiples révoltes de février 1870. Comme souvent le journal se contente de reproduire un article paru chez un confrère, ici la *Cloche*.

Les révoltes qui ont éclaté récemment dans plusieurs lycées ont ému M. le ministre de l'instruction publique, et l'on parle d'une enquête administrative sur les modifications qu'il conviendrait d'apporter dans le régime intérieur des établissements.

Toujours des enquêtes administratives ! Tout le monde est depuis longtemps fixé sur les beaux résultats auxquels elles aboutissent, mais qu'importe ?

Voici comment on va procéder à l'enquête ordonnée par le successeur de M. Bourbeau :

« Le ministre, lisons-nous dans la Cloche, vient de consulter les inspecteurs. Dans trois mois et dix-neuf jours, les inspecteurs prendront l'avis des recteurs. Ces derniers mettront six mois à interroger les proviseurs qui réclameront un peu plus d'un an pour s'éclairer auprès des professeurs.

« Si bien que dans trois ans et demi, et lorsque M. Segris sera depuis longtemps oublié, les inspecteurs annonceront à un ministre, auquel cette révélation n'apprendra rien, que les lycéens sont des garnements qu'il faut mener à la baguette, et que les recteurs, les proviseurs et les professeurs qui ne sont pas décorés ont mérité de l'être.

« La Seine ne persistera pas moins à couler sous le pont des Arts ; mais tout ne sera pas dit. C'est qu'on aura tout simplement négligé de consulter les premiers intéressés dans la chose, c'est-à-dire les élèves.

« Pour faire luire la vérité, et pour savoir au juste en quoi il serait nécessaire de modifier le règlement des lycées afin de prévenir le retour des émeutes, nous faisons appel aux plaintes des lycéens.

« Une génération nouvelle apporte avec elle des besoins nouveaux qu'il faut satisfaire. Que veulent les élèves d'aujourd'hui ? Aux élèves d'aujourd'hui à le dire.

« Nous aussi nous ouvrons une enquête et nous conseillons à M. Segris de commander à ses inspecteurs autre chose qu'un travail inutile. »

En fait, des réformes du système de discipline dans les lycées commencèrent à être mises en place à partir de 1873, mais il faudra attendre encore vingt ans, en 1893, pour que le système tout entier fût réformé. Encore faut-il dire que seuls ses aspects extérieurs, punitions et sanctions diverses, furent atténués. Le reste ne changea guère et surtout pas le contenu de l'enseignement.

En page 2, du même numéro, un écho précise quelques détails : *À la suite de la récente révolte dont nous avons raconté les détails, 70 élèves environ avaient été renvoyés chez leurs parents. Nous apprenons que la réintégration d'un certain nombre de ces élèves a lieu aujourd'hui. Il n'y a pas encore de résolution définitive relativement aux exclusions, mais tout laisse à penser qu'elles seront très peu nombreuses.*

Le 9 mars 1870, en page 3, sous le titre « Cher » on trouve l'écho d'une polémique qui replace ces révoltes dans la campagne de dénigrement de l'Université et des enseignants publics, menée depuis longtemps par le parti clérical. On y trouve aussi un écho de la campagne contre toute la littérature moderne et en particulier contre les *Romantiques* et surtout Victor Hugo, qui était le véritable porte-drapeau de l'opposition à *Napoléon le Petit*. L'auteur prend vigoureusement la défense des professeurs des lycées.

On a cherché quelle pouvait être la cause des troubles qui ont agité dernièrement un certain nombre de Lycées. On a fait des enquêtes. Voici le résultat auquel on est arrivé pour le Lycée de Bourges. Ce n'est pas la faiblesse ou l'incurie de l'administration, comme tout le monde le croyait, qui a provoqué ces désordres. Ce sont les tendances de l'enseignement des professeurs. Ce n'est pas la première fois que cette accusation se produit. Bien qu'elle soit absolument dénuée de tout fondement, elle trouve toujours des gens disposés à l'accueillir et à l'exploiter.

Ce fut en 1850, une des armes du parti clérical contre l'université, et nous savons comment M. de Falloux s'en servit pour abaisser, diminuer et détruire, autant qu'il dépendait de lui, le Corps Enseignant.

Aujourd'hui le parti qui triomphait alors relève la tête, et dirige contre ses anciens adversaires, les mêmes attaques et les mêmes calomnies.

Il faut que les honnêtes gens protestent contre ces manœuvres. Le caractère qui distingue le mieux l'Enseignement de l'Université de celui des Jésuites est précisément celui-ci : Les professeurs ne s'adressent qu'à l'intelligence de leurs élèves ; ils n'essaient pas d'entrer dans leurs consciences, ni de leur imposer des opinions. C'est une tradition de l'Université de laisser toute liberté aux esprits, et de ne pas les enchaîner même à la vérité, à plus forte raison à des opinions de parti.

Que signifie d'ailleurs cette accusation ? Un professeur voit ses élèves deux fois par jour, pendant deux heures ou quatre heures au plus ? Comment excite-t-il ce prétendu mépris du principe d'autorité ? Par des allusions dit-on, des sous-entendus que les élèves devinent parfaitement. Le vague de semblables accusations n'en montre-t-il pas l'inanité ? Elles ne résistent pas à un moment d'examen. Pour pousser à la révolte des esprits mêmes jeunes et emportés, il faut une action continue, une sorte de pression. Si un professeur se livrait à de semblables manœuvres, ne serait-il pas immédiatement révoqué ? Mais on ne peut rien prouver de semblable, et voilà pourquoi on s'arme contre lui de ces phrases toutes faites, d'autant plus dangereuses qu'elles sont moins précises. « Il ébranle le principe d'autorité » Mais comment ? « Il lit à ses élèves toute sorte de livres mauvais et pleins d'idées pernicieuses » Mais lesquels ? – « Victor Hugo » Voilà le grand mot lâché. Victor Hugo.

Si les élèves d'un quartier se sont procuré du rhum, s'ils se sont enivrés, c'est la faute à Victor Hugo. Si une administration est assez négligente pour ne pas s'apercevoir que les élèves passent, la nuit, par dessus un mur, pour aller Dieu sait où, quoi d'étonnant ? Le professeur lit à ses élèves du V. Hugo. S'ils cassent les vitres, s'ils s'enferment dans un vestiaire, s'ils ne peuvent plus supporter les procédés jésuitiques d'une administration aussi maladroite que pusillanime, à qui la faute ? On leur lit V. Hugo. La conclusion de tout ce beau raisonnement est facile à tirer. Si c'est ainsi que l'Université forme l'esprit des jeunes gens, n'est-il pas temps de lui en enlever la direction et de la rendre à ces excellents PP. Jésuites ? Voilà le but où l'on tend. Espérons que l'administration supérieure de l'Université ne se laissera pas entraîner par les rapports mensongers des parties intéressées à lui cacher la vérité. Le seul moyen de la connaître est de faire des enquêtes sérieuses, dans lesquelles on consultera, non pas comme on l'a fait jusqu'ici, les administrateurs des lycées, mais les habitants de la ville, les parents et les correspondants des élèves, les maîtres d'étude et les professeurs. Enfin quand tous les témoignages seront unanimes à signaler la maladresse de certaines gens, le discrédit public où ils sont tombés, on connaîtra les raisons véritables des désordres, et on n'ira pas, pour les expliquer, attribuer à Victor Hugo des influences mystérieuses et révolutionnaires qui rappellent le mot fameux « C'est la faute à Voltaire ». On ne s'expose pas surtout à accuser des professeurs qui, après avoir consacré leur vie entière à une tâche presque aussi ingrate qu'elle est honorable, reçoivent pour toute récompense de leurs travaux d'injustes reproches et d'indignes calomnies.

Nous sommes loin, évidemment, de la réalité concrète de la révolte du lycée de Nevers, mais il est significatif que l'on trouve encore en 1870 les mêmes attaques contre la littérature moderne et en particulier, ici, contre les romantiques, que dans les années 1830-1852, comme nous l'avons vu à propos du passage d'Hippolyte Taine à Nevers. Les attaques, contre l'enseignement public et en particulier, contre l'étude de la littérature moderne et de la philosophie des lumières, sont bien un des thèmes récurrent de la réaction cléricale.

Le rapport officiel de la Gendarmerie.

Adressé à M. le Préfet de la Nièvre le 28 février 1870²² par le Chef d'Escadron Cdt la Gendarmerie de la Nièvre. Nous le citerons intégralement car ce document était peu connu, en lui adjoignant quelques commentaires explicatifs.

Dans la nuit du 26 au 27 de ce mois, des désordres dont j'ai été témoin, ont eu lieu au Lycée de Nevers.

²² Rapport n° 146, ADN, M 1640. Ce rapport a été trouvé par notre collègue M. Grisot dans ce dossier contenant des pièces concernant la période de 1917. On ne sait pourquoi il y avait été placé.

Depuis 4 ou 5 jours, les allures inaccoutumées de quelques grands élèves, des bruits qui avaient transpiré avaient donné l'éveil à l'autorité du Lycée, qui apprit que quelques meneurs cherchaient à pousser leurs condisciples à prendre part à une souscription pour l'érection d'un monument à la mémoire de **Victor Noir**, et à une démonstration ayant pour objet le renvoi d'un maître d'études et surtout un licenciement qui équivaldrait à un congé de 8 à 15 jours.

Il est intéressant que le Cdt de Gendarmerie mette l'accent de suite sur le sens politique de ce mouvement, la souscription pour le monument à la mémoire de la victime du Prince Impérial. Dans le rapport manuscrit, le nom de Victor Noir est écrit en lettres plus grasses et plus grosses que le reste du texte. Sans doute cela lui paraissait-il très important. Le licenciement dont il est question serait donc une ou deux semaines de vacances supplémentaires. La suite du rapport montre que cette dernière revendication ne paraissait pas impossible à satisfaire de la part des autorités académiques.

Un acte d'insoumission eut lieu vendredi 25, dans la Classe de Seconde et un peu plus tard dans la Cour. Le Samedi matin 26, le renvoi de 5 élèves fut prononcé et M. le Proviseur, accompagné de Monsieur le Censeur, se rendit auprès des élèves et leur parlant collectivement, puis individuellement, fit appel à leurs sentiments généreux et à leur piété filiale ; les enfants parurent touchés et promirent de rester tranquilles.

Ils tinrent parole pendant toute la journée, mais au 1^{er} coup de minuit, les élèves des deux premiers quartiers éteignirent subitement la lumière, quittèrent en courant, leurs dortoirs, envahirent celui du 3^e quartier et, avant que les maîtres surveillants, réveillés en sursaut, eussent le temps de se rendre compte de ce qui se passait, ils fermèrent les deux portes de ce dortoir et les barricadèrent avec les 30 lits en fer et les sommiers.

Les plus grands, mettant le maître qui couchait dans ce dortoir dans l'impossibilité d'agir, et tenant les petits par la crainte, se mirent à entonner divers chants, entre autres les couplets de la Marseillaise, à crier, à briser des meubles et à les jeter par les fenêtres donnant sur la cour et dans la rue.

Les maîtres et les domestiques ne pouvant rétablir l'ordre, les autorités furent prévenues, un piquet de 50 hommes se rendit au Lycée et Monsieur le Général Commandant la Subdivision, essaya mais inutilement, d'apaiser les jeunes gens, alors les portes furent brisées à coups de hache, mais les barricades étaient solides et les écoliers qui s'étaient fait des armes avec les barres de fer arrachées aux lits, repoussèrent les militaires, on ne voulut pas engager une lutte dans laquelle des enfants auraient pu être blessés.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie engagea aussi les enfants à sortir du dortoir, mais ils lui déclarèrent qu'ils n'en sortiraient qu'aux conditions suivantes.

1°, Renvoi du maître d'études. 2°, rentrée des 5 élèves expulsés. 3°, licenciement. 4°, départ facultatif des élèves par les divers trains. Monsieur l'Inspecteur leur répondit que le licenciement seul leur serait accordé probablement.

Un peu plus tard, Monsieur le Préfet leur ayant fait les mêmes exhortations, ils montrèrent les mêmes exigences et reçurent la même réponse.

Les deux entrées du dortoir ne pouvant être forcées et le scandale qui avait occasionné déjà de nombreux attroupements autour du Lycée, menaçant de se prolonger trop longtemps et de devenir d'autant plus prononcé qu'en raison du dimanche, il y avait beaucoup de monde dans les rues, il fut décidé qu'on pratiquerait dans le plafond, une ouverture par laquelle descendraient des militaires qui démoliraient les barricades. Dès que ce passage fût pris, on put voir les élèves dont quelques uns ayant à la main des morceaux de bois ou des barres de fer, semblaient décidés à se défendre.

Trois personnes descendirent successivement, au moyen d'une corde du gymnase et furent suivies de 5 à 6 militaires du 67^e de ligne.

Nos seulement les élèves n'opposèrent aucune résistance et ne prononcèrent aucune mauvaise parole, mais ils applaudirent et détruisirent rapidement, eux-mêmes, les barricades.

Plusieurs furent remis entre les mains de leurs parents ou de leurs correspondants, et ceux dont les familles éloignées avaient été prévenues par télégramme, attendirent qu'on vint les chercher.

En se livrant à ces désordres, qui ont duré de minuit à 10 heures 1/2 du matin, les élèves n'ont, certainement, eu d'autres intentions que celle de faire renvoyer un maître qu'ils trouvent trop sévère et de se procurer, par le licenciement, un congé de quelques jours. Informé vers

une heure 1/2 du matin, je me suis rendu immédiatement au Lycée que je n'ai quitté qu'à onze heures, lorsque tout a été terminé.

Les autorités qui se sont rendu (sic) sur les lieux sont :

*M.M. Le Préfet de la Nièvre,
Le Général Command^t la Subdivision,
Le Substitut du Procureur Impérial,
Le Premier adjoint au Maire.*

L'auteur du rapport, malgré sa remarque initiale sur l'aspect politique du début des manifestations, semble tout au long de son récit, vouloir réduire cette révolte à un désordre de potaches défendant des revendications de discipline générale. Il passe sous silence certains détails que le journaliste du *Journal de la Nièvre* soulignait lourdement. Il signale à peine les couplets de la Marseillaise au milieu de *divers chants*, qu'il ne précise pas. Il insiste beaucoup par contre sur l'attitude pacifique des élèves lors de l'invasion de leur dortoir par les intervenants descendus du plafond, ce qui paraît surprenant étant donné leur attitude hostile au moment du percement du trou.

On a l'impression que le Chef d'Escadron commandant la gendarmerie tente de réduire cette révolte à la dimension d'un désordre banal quoique d'une ampleur inaccoutumée. On peut penser que le Préfet qui lui avait certainement demandé de faire ce rapport officiel ne désirait pas dramatiser les événements. Il y a sans doute des raisons diverses à cette attitude politique. Mais le rapport ayant été rendu au Préfet le lundi 28 février, soit le surlendemain de la révolte, ses échos publiés dans les journaux régionaux (qui n'étaient pas encore parus) n'ont pu l'influencer. Il semble plutôt que les autorités départementales suivaient des directives du gouvernement qui visaient à limiter les dégâts et à minimiser leur signification politique.

On peut remarquer que le récit de *L'Impartial du Centre* est très proche de celui de ce rapport et ne le contredit nullement. On peut donc considérer que les événements ont dû se dérouler approximativement ainsi ce que confirment par ailleurs (ci-dessous) les souvenirs de certains des acteurs.

Le témoignage d'un des participants de la révolte.

Sur la révolte de 1870 à Nevers nous disposons d'un témoignage direct, celui de Pierre-Achille Naudin, le père d'Achille Naudin qui fut aussi ancien élève et président de l'Amicale des Anciens Élèves jusqu'à sa mort et sénateur de la Nièvre²³.

Pierre-Achille Naudin pense que cette révolte est liée à l'effervescence qui régnait dans tout le pays dès le début de l'année et qui annonçait les événements tragiques qui allaient suivre, la désastreuse guerre puis la chute du Second Empire.

Au début de l'année 1870, était-ce l'annonce des événements graves qui sont arrivés plus tard, déclaration de la guerre au mois de juillet, chute du régime impérial le 4 septembre, toujours est-il qu'une certaine effervescence agitait le pays.

Un souffle de liberté, d'indépendance et je dirais même d'insubordination passait en l'air, qui eut une répercussion jusque dans les Lycées. Plusieurs se révoltèrent, dont celui de Nevers. Voici à ce propos quelques souvenirs :

À cette époque, la discipline était appliquée, notamment par le surveillant général nommé Housset²⁴, avec une extrême sévérité. On peut en juger par le trait suivant :

Au réfectoire, un élève casse, par mégarde, un verre ou une assiette, le surveillant se précipite et demande : "Qui a fait cela ?". Le coupable lève la main et dit : "Je ne l'ai pas fait exprès" en offrant de payer pour réparer le préjudice. On lui répond : "Vous serez en retenue de promenade et privé de sortie". Les élèves protestent par un bourdonnement significatif.

Le lendemain, à la fin de la récréation de quatre heures, dans la cour des grands, au lieu de se mettre sur les rangs au son du tambour, les grands continuent la marche par groupes plus importants.

²³ in *Bulletin de liaison de l'Association Amicale des Anciens Élèves du Lycée de Nevers*, 1939, pp. 57 à 59 et n°4, janvier 1997 pp. 5 et 6

²⁴ Housset figure sur le palmarès de 1869 comme Maître répétiteur assurant la suppléance. Sans doute jouait-il le rôle de surveillant général car en fait ce poste n'existait pas au lycée. Il ne figure plus sur le palmarès du 8 août 1870, sans doute avait-il été muté à la suite de cette révolte.

Le Proviseur, l'abbé Lebrun, agitait énergiquement sa sonnette en demandant : "Qu'est-ce qu'il y a ?, qu'est-ce qu'il y a ? ". Descendu dans la cour avec le censeur Favet (un colosse), il réussit à nous faire mettre sur les rangs. L'intervention du censeur ne fut pas faite pour calmer les esprits surchauffés. Il dit notamment, s'adressant aux grands : "L'autre jour, en classe, si votre professeur avait eu ma poigne, je n'aurais pas eu peur, je vous aurais bien mis au pas". Un élève de philosophie, Etienne Martin²⁵, lui répondit : "Monsieur le censeur, nous n'en sommes plus au temps de la force du poignet, et nous n'avons pas peur non plus !". "Je crois bien, répond le censeur, vous êtes en nombre".

Puis on rentra en étude. Une sanction s'en suivit : quelques élèves considérés comme meneurs furent renvoyés. Ce fut le signal de la révolte. La nuit, entre onze heures et minuit, les élèves des deux premiers dortoirs vinrent se barricader dans le troisième où j'étais. Ils étaient très excités et nous n'eûmes pas de temps à perdre pour ne pas passer la porte avec nos lits.

Au milieu de la chambre couchait, dans un lit entouré de rideaux, le surveillant Pic²⁶, auquel heureusement, les élèves n'avaient rien à reprocher. Je dis, heureusement, car j'ai souvenir que dans certains lycées, le maître fut jeté par la fenêtre.

Le pauvre, en tremblant, nous suppliait de ne pas lui faire de mal. On l'invita à aller se cacher derrière ses rideaux. Ce fut pendant quelques heures, des cris, des chansons, et un tapage infernal.

Les autorités civiles et militaires de Nevers, vite alertées, arrivèrent dans la cour et commencèrent à parlementer, en demandant ce que nous voulions. Un élève délégué par ses camarades, répondit : "Le renvoi du pion Housset, le rappel des élèves renvoyés, et quelques jours de congé".

Le censeur Favet répondit avec fermeté : "Le renvoi du répétiteur et le rappel des élèves, c'est notre affaire ; les jours de congé, vous les aurez"

La révolte continua ; bien que les grands aient mis quelques vivres dans leurs poches, la famine se fit bientôt sentir.

Pour en finir les autorités décidèrent de faire un trou dans le plafond du dortoir à l'étage supérieur, afin de nous réduire par la force. Plusieurs marchands de bois, parents d'élèves, se trouvaient ce jour-là à Nevers pour une adjudication ; je me souviens même de quelques-uns : MM. Muret, de Saint-Saulge, et Léger de Châtillon-en-Bazois, qui, de la cour, menaçaient leurs fils barricadés. Le jeune Muret répondit à son père : "tu vois bien que je ne peux pas sortir". Ce furent ces parents d'élèves qui descendirent les premiers par le trou fait au plafond et ce fut bien.

La surexcitation était si grande, que si des soldats ou d'autres civils avaient pris leur place, des incidents plus regrettables auraient pu avoir lieu.

La résistance fut vaincue et la révolte terminée.

Tous les élèves furent renvoyés dans leurs familles pour donner le temps de réparer les dégâts. Ceux des deux premières divisions ne furent pas repris.

Ceux de la troisième, où j'étais, ont été pardonnés, probablement parce que plus jeunes et jugés moins coupables, les aînés étant venus les trouver.

Pour terminer leurs études quelques-uns ont payé cher cette révolte. Un élève renvoyé d'un Lycée ne pouvait rentrer dans aucun autre.

Ce jour mémorable fut le 26 février 1870, jour de mon anniversaire, j'avais exactement quinze ans.

Achille Naudin a daté ce texte de Marolles, par Prémery (Nièvre), février 1939. Il écrivait donc près de soixante dix ans après les événements.

Ainsi Pierre-Achille Naudin raconte-t-il cette révolte. Comme on le voit, c'est au départ, une rébellion contre une discipline trop sévère et une attitude à l'égard des élèves, complètement anachronique. La réflexion d'Etienne Martin au censeur est à ce sujet caractéristique. Les mentalités avaient changé partout et le Lycée semblait ignorer cette évolution.

²⁵ Aucune trace d'un Étienne Martin en Philosophie car seulement 5 élèves sont nommés sur le palmarès, par contre il y avait un Emmanuel Martin, interne, de Bizy qui avait obtenu plusieurs nominations en Math-Élem.

²⁶ Aucune trace de ce surveillant dans les palmarès, lui aussi a du être muté en cours d'année.

L'incident de départ, le bris d'un verre ou d'une assiette au réfectoire (le témoin d'ailleurs ne sait plus très bien de quoi il s'agissait alors qu'il se rappelle les noms de différentes personnes présentes), est bien minime.

Mais la réflexion du censeur faisant allusion à un incident : "*l'autre jour, en classe [...] si votre surveillant avait eu ma poigne, je n'aurais pas eu peur, je vous aurais bien mis au pas*" montre qu'il y avait déjà un contentieux au moins avec les plus grands.

Le témoignage d'un autre élève.

Un autre ancien élève²⁷ apporte quelques précisions à ce sujet : *Un surveillant général du nom de Housset vient d'être nommé. Les élèves épluchent son physique ; ils lui reprochent tout [...] son nez trop long, sa barbe trop noire, ses joues trop rouges, son chapeau trop haut, sa veste trop courte, les carreaux de son pantalon trop larges, son accent méridional trop prononcé [...] et il avait le tort de laisser mûrir dans le tiroir de son bureau un de ces fromages du midi [...] Et avec tout cela il était d'une extrême sévérité.*

Les élèves s'étaient-ils d'abord moqué de son aspect physique ou sa sévérité les avait-elle conduits à le caricaturer ainsi ? Octave Lioret apporte une précision qui semble un peu contradictoire avec le témoignage de Naudin. *Toutefois il convient d'ajouter que notre surveillant de 1^{ère} étude, le Bodu, (le père Cendre), avait coutume de raconter, pour accroître l'aspect pathétique de la révolte, que le fameux trou aurait été pratiqué, par les élèves, et non pas au plafond mais dans le plancher du dortoir, car les Sapeurs Pompiers pour forcer les élèves à se rendre, auraient mis en batterie leur grosse lance, sans succès d'ailleurs, l'eau s'écoulant au rez-de-chaussée inondait les salles d'étude. Toujours est-il que pendant de longues années, il fut question pendant les récréations du soir de cette révolte. Était-ce l'annonce d'événements graves : déclaration de guerre en juillet, chute du régime impérial en septembre 1870.*

Lioret a quitté le Lycée en 1930, son récit nous prouve qu'à cette époque le souvenir de cette révolte était encore vivant et semble-t-il entretenu par des membres du personnel tel M. Cendre.

Ces témoignages directs montrent au moins le flou général des récits, de la part des journalistes comme de celui des participants. Il semble aussi que l'événement ait été transformé et mythifié par la mémoire collective. Aucun des récits du moment n'évoque la présence des pompiers et tous parlent bien d'un trou fait au plafond du dortoir par où descendirent uniquement des parents d'élèves selon l'un des insurgés ou des représentants de l'autorité, un général et un commandant de la gendarmerie, selon un journal, ou des parents suivis de soldats sans armes selon l'autre.

La question de la discipline.

La discipline est presque toujours le point de départ de toutes les révoltes de lycéens et des sanctions jugées abusives contre certains élèves en sont l'élément déclencheur. Les règlements dataient tous de l'époque napoléonienne, les châtiments corporels avaient été abolis officiellement depuis le XVIII^e siècle. (Le règlement du Lycée Louis-le-Grand établi en 1769 après le départ des Jésuites n'en fait pas mention, mais prévoit 240 méthodes de contrôle non violentes). En 1809, Napoléon ne fit que généraliser ce système. Napoléon III supprima seulement l'emprisonnement, la relégation à une table de pénitence et la privation d'uniforme.

Par contre des critiques plus sérieuses portent sur les conditions de vie et de travail des élèves et en particulier des pensionnaires. Turigny²⁸ qui écrit (*Impartial du Centre* du 4 mars 1870), un article intitulé *Variétés* à propos de la révolte du Lycée de Nevers, accuse surtout, à juste titre, *le déplorable système d'instruction.*

On sait que nous blâmons hautement tous les actes de violence, de colère ou d'insubordination, qu'ils viennent des lycéens ou de leurs pères ; mais pour cela, nous ne tenons pas quitte le système déplorable d'instruction des lycées.

27 BL Amicale 1/1988 Article d'Octave Lioret.

28 voir plus haut à propos de la révolte de 1838

Les enfants ont le plus impérieux besoin de mouvement et d'activité, le plus impérieux besoin de communiquer leurs sensations, on leur inflige neuf heures par jour de silence et d'immobilité sur les bancs ; c'est trop, c'est beaucoup trop.

Aussi la plupart d'entre eux sont physiquement étiolés, pâles ; si vous ajoutez à cela que certains sont très souvent punis de retenue, il en est qui ont à peine deux heures à donner par jour aux exercices du corps. Nous défions qu'on nous prouve que ce temps est suffisant pour développer l'organisme et constituer des corps robustes.

Il faudrait tous les jours une promenade hors la ville, un bain d'air vivifiant de la campagne.

En négligeant l'hygiène du corps au profit de la pensée, on provoque la prédominance du système nerveux et une sorte d'excitabilité factice augmentée encore par la tension intellectuelle ; le cerveau se développe pendant que la musculature s'atrophie ; on fait pousser de grosses têtes sur des corps grêles ; on fabrique des phénomènes ; on ne fait pas des hommes. Et cependant tout le monde le sait - hormis dans l'Université - que l'exercice du corps n'est pas moins indispensable que celui de la pensée, si l'on veut atteindre le mens sana in corpore sano.

Le manque d'exercice physique suffisant et de lassitude corporelle, produit cette sensibilité nerveuse, ce névrosisme des reclus qu'on observe à son apogée dans certains couvents ; en face de cette irritabilité facile quelle vie faites-vous à cet homme qui subit le même supplice - le pion - irritable aussi parce qu'il est lui aussi, condamné à l'immobilité, au silence dont il souffre.

Obligation exagérée du silence, neuf heures de silence par jour à des enfants ! Et pour calmer l'éréthisme d'une semblable situation imposée à ces esprits légers, distraits, étourdis, actifs, turbulents, ces topiques vénérables des racines grecques, du latin mal compris, du grec insondable, à apprendre, à lire et relire, pour les loger, tant bien que mal, dans sa mémoire.

Quatre heures de silence et d'immobilité, c'est suffisant, demandez-le aux professeurs.

Pourquoi, les devoirs écrits une fois faits, à l'étude, en dehors de la classe, ne laisserait-on pas chacun étudier ses leçons en se promenant s'il le préfère ? Pourquoi ne rien donner aux travaux manuels ? Pourquoi ne voit-on dans les lycées, ni atelier de tourneur, ni outil de menuiserie, de serrurier ? Pourquoi ne pas concéder quelques heures de plus à l'hygiène physique des lycéens ?

Du latin ! Du grec ! Mais quiconque ne veut pas se faire professeur de ces langues peut en acquérir, en peu de temps, un bagage suffisant pour parler grec devant ceux qui ne l'entendent pas ! Et croyez-vous qu'il en reste de longues traces de ces langues péniblement acquises [...] ébauchées, veux-je dire ? [...] Je défie le plus fort de mes camarades en grec de m'écrire dans la langue de Démosthène ces simples mots : « Je te souhaite bonjour et bonne santé » S'il le fait sans le secours de ses livres, je l'embrasserai pour l'amour du grec, comme dit Molière.

Ainsi dix ans de lycée se résument ainsi : développement physique entravé, moitié de temps perdu, savoir acquis très incomplet [...] Ah ! mais oui [...] et la routine ?

Puisque notre temps est aux enquêtes, et que c'est là-dedans que viennent se noyer les questions dont la solution presse, qu'on demande, - à propos de la mortalité des nouveaux nés, - à l'Académie de médecine, son avis sur les conditions hygiéniques qui doivent présider au développement physique et intellectuel des lycéens, et vous verrez si la science vous répondra qu'il faut imposer aux enfants de 8 à 18 ans, neuf heures par jour d'immobilité et de silence.

Si donc les révoltes des lycées sont le résultat d'un phénomène physiologique, comme le prouve encore leur apparition ordinaire à l'époque où, au sortir des temps sombres et tristes, on commence à se sentir revivre par la perception des premières effluves du beau temps ; si c'est la révolte du sang, plus vif à cette saison, animant les cerveaux rendus artificiellement excitables par la violation persistante des lois de la nature et des préceptes de l'hygiène, que feront les sévérités, les expulsions ? Le contraire de ce que l'on attend.

À un autre point de vue, l'élève de seconde renvoyé à ses parents, s'il veut piocher, ira à Paris dans une institution spéciale à la préparation au baccalauréat, et sera reçu bachelier deux ans avant ses camarades restés à essuyer de leurs pantalons les bancs poudreux des lycées.

Résultat que j'ai constaté assez de fois à Paris pour pouvoir affirmer sa réalité fréquente.

Turigny reproche à juste titre à l'enseignement des lycées de négliger complètement l'exercice physique et les travaux manuels, d'imposer une discipline de travail, silence et immobilité, insupportable même par des adultes, et d'être trop intellectualisé. Ce texte est intéressant car il insiste sur des points que d'autres critiques laisseront plus en retrait.

Il y a quand même une attaque sur le contenu même des études : *ces topiques vénérables des racines grecques, du latin mal compris, du grec insondé à apprendre, à lire et relire, pour les loger, tant bien que mal, dans sa mémoire*. Il oppose leur aridité et leur absence d'intérêt pour les enfants, au caractère naturel de leur esprit et de leur tempérament.

Mais ce qui est plus important, c'est l'attaque générale contre l'enseignement des langues anciennes. Certes, Turigny se fait l'écho de critiques déjà anciennes comme on a pu le voir dans les chapitres précédents de l'histoire du Collège et Lycée de Nevers, mais il annonçait surtout l'offensive beaucoup plus importante qui aura lieu quelques années plus tard, autour de 1890. Rappelons que la réaction cléricale après 1830 voulait donner la priorité à l'enseignement des *humanités* et en particulier à l'enseignement grammatical pour combattre les dangers des idées philosophiques et littéraires des *modernes* et ceux de l'enseignement scientifique. L'Empire, s'appuyant sur le clergé, avait favorisé cette tendance, comme on l'a vu dans le cadre même du Collège et Lycée de Nevers.

Turigny aurait pu aller plus loin dans sa critique, car les études au Lycée avaient surtout pour effet de développer la mémoire et non l'intelligence et elles étaient essentiellement littéraires, ne laissant pratiquement aucune place pour les sciences physiques, naturelles ou humaines. Même si l'on avait timidement réintroduit dans le système napoléonien, un peu d'histoire, de mathématiques et de physique, ces disciplines étaient considérées y compris par les professeurs qui les enseignaient comme tout à fait secondaires par rapport aux *humanités*²⁹.

L'état déplorable des établissements secondaires.

Mais d'autres critiques apparaissent souvent lors des révoltes de lycéens, au sujet de leurs conditions de vie matérielles, surtout à l'internat.

Les locaux sont souvent en piteux état, l'hygiène absente et la nourriture détestable. *"Est-ce un collège, une ferme ou une auberge que cette vaste mesure aux persiennes pourries au fond d'une cour ?"* écrivait un inspecteur dans son rapport en 1887 sur le collège de Pertuis. Celui de Grasse, établi dans une ancienne distillerie de parfum, en ruine, est *"d'une misère sordide et au dénuement absolu [...] on ne répare rien, on ne nettoie rien, on n'a pas le goût de vivre"*. Au Lycée de Nancy, un des meilleurs de province, les élèves se plaignaient vers 1830 de ne pouvoir dormir parce que leurs matelas étaient infestés de poux, la réforme qui suivit leur fournit des lits de fer et une table de chevet par élève car jusque-là ils ne disposaient que d'une étagère pour y entreposer toutes leurs affaires. En 1842 cependant, les inspecteurs de passage dans ce Lycée se déclarèrent suffoqués par l'odeur des latrines. En 1862 on installa, grande modernité, une salle d'eau pour le lavage des pieds, une fois par quinzaine³⁰. Nous en trouverons un témoignage concernant le lycée de Nevers, dans les souvenirs de Duhamel (année 1899-1900).

À l'époque des révoltes des lycées, nous trouvons un témoignage détaillé sur le collège de La Châtre. Dans le numéro 121 du Vendredi 11 mars 1870, de *L'Impartial du Centre*, en page 3, dans la rubrique Indre, F. Mordon qui se présente comme *Un de vos concitoyens* adresse un véritable pamphlet *À Messieurs les membres du conseil municipal de La Châtre* à propos de l'état désastreux du collège de cette ville.

Il parle d'un *établissement effondré, ruiné, délabré*. Après avoir rappelé l'histoire de ce collège, il revient sur son état actuel : *les murs d'enceinte en partie abattus, sont en communication avec une ruelle, sorte d'impasse [...] mal hantée. La cour de récréation est amoindrie ; le jardin entièrement supprimé, est abandonné comme chantier de dépôt pour les immondices de la ville. L'établissement [...] depuis plus de trente ans, n'a été l'objet d'aucun entretien, tombe en ruines et présente l'aspect le plus misérable [...] avec la ruine matérielle [...] on a consommé sa ruine morale [...] on a dégoûté les hommes qui se sont succédé au*

²⁹ Voir Théodore Zeldin op. cit. tome 2 chap. 6, pp.275 et suivantes

³⁰ Détails empruntés à l'ouvrage de Zeldin id.pour les paragraphes suivants

principalat du collège, et aujourd'hui ce squelette, mutilé et amoindri, ne contient plus que deux élèves internes et quelques externes [...] Et F. Mordon soutient que cette décadence a été voulue et même organisée par les édiles de la ville.

Ce tableau du collège de La Châtre pourrait correspondre à l'état de beaucoup d'établissements de province. Le lycée de Nevers avait été réhabilité en 1862, il était donc encore en assez bon état, mais nous verrons plus loin que l'absence de travaux d'entretien, la surcharge des effectifs, faute de possibilités d'agrandissement, lui donneront vite un aspect tout aussi délabré. Ce sera notamment le cas à l'époque de Jules Renard.

Le Lycée pendant les années 1870-71

La vie du Lycée

La guerre de 1870 apporte son lot de perturbations dans la vie du Lycée. Les locaux sont réquisitionnés pendant tout l'été, pour y loger les réservistes regroupés à Nevers pour constituer les unités de combat. La rentrée approche et les autorités universitaires tiennent à ce qu'elle se fasse aussi normalement que possible. Elle est cependant retardée de quelques jours pour les externes et demi-pensionnaires. Les internes rentreront plus tard.

Le 1er octobre 1870³¹, le Général de Division écrit au Préfet Les locaux du Lycée sont plus nécessaires que jamais à l'autorité militaire. Il arrive et il arrivera tous les jours des détachements pour former à Nevers la 1e division du 15e Corps d'Armée. La plupart de ces détachements ne sont pas munis d'objets de campement de sorte qu'il est indispensable de les loger dans des locaux quelconques en attendant qu'on leur donne leurs effets de campement. Je vous serais donc obligé M. le Préfet de laisser pendant quelque temps encore, si cela est possible, les locaux du Lycée à la disposition de l'autorité militaire.

Par suite d'une erreur inexplicquée, cette lettre n'est pas parvenue au Préfet mais à l'Inspecteur d'Académie, qui la retransmet le 3 octobre à son destinataire en lui précisant les instructions reçues du Ministre qui *souhaite que cette occupation restât bornée aux dortoirs. La rentrée des classes doit avoir lieu pour les externes et demi-pensionnaires. L'administration du Lycée a fait annoncer dans les journaux la rentrée pour vendredi prochain, pour les externes et demi-pensionnaires. Il faut éviter que les dortoirs reçoivent des malades : risque d'insalubrité qui ne manquerait pas d'effrayer les familles. La rentrée des pensionnaires est reportée, mais doit avoir lieu le plus tôt possible.*

Le moins qu'on puisse dire c'est que les autorités universitaires ne considéraient pas les nécessités de la guerre comme prioritaires.

Le 25 octobre 1870³², le Garde des Sceaux promet au Préfet, d'appeler *l'attention de mon collègue* sur la situation du cours de dessin au Lycée, mais cela peut attendre, *c'est une situation déjà ancienne et qui ne paraît pas avoir au point de vue politique une importance très grande.*

La défaite française, la chute de l'Empire, la Commune et la mise en place de la nouvelle République, se traduisirent pour le lycée de Nevers par l'éviction de l'abbé Lebrun et la mise en place d'un nouveau personnel.

31 ADN série T 2 fonctionnement 4ème partie

32 Lettre in ADN Série T 2 (3) liasse 1 Personnel Comptabilité (1804-1879).